

**Ministère d'État
Monsieur Luc FRIEDEN
Premier Ministre
2, Place de Clairefontaine
L-1341 LUXEMBOURG**

Luxembourg, le 30 juin 2025

Concerne : Ordre du jour de la réunion du 9 juillet 2025

Monsieur le Premier Ministre,

Par la présente et faisant suite à notre courrier du 23 mai 2025 ainsi que votre courrier-réponse du 2 juin 2025, nous tenons à vous confirmer que l'Union des syndicats OGBL-LCGB participera à la réunion du 9 juillet 2025, sous condition que toutes les parties concernées s'accordent sur un retour vers le modèle social tripartite et que l'ordre du jour soit amendé comme suit :

1. Conventions collectives

Nous demandons un engagement formel écrit dans lequel vous confirmez que :

- le Gouvernement maintiendra la prérogative des organisations syndicales nationalement représentatives sur le plan national de négocier et signer des conventions collectives ;
- le Gouvernement maintiendra le contenu des conventions collectives tel qu'actuellement prévu par le Code du Travail ;
- le Gouvernement abandonne son projet visant à introduire la conclusion d'accords d'entreprise sans les organisations syndicales représentatives sur le plan national.

2. Travail du dimanche et heures d'ouverture dans le commerce

En ce qui concerne le travail de dimanche, nous revendiquons que :

- le projet de loi en cours d'instance législative confirme que l'extension du temps de travail de 4 à 8 heures peut uniquement se faire par la négociation d'une convention collective ou d'un accord interprofessionnel.

En ce qui concerne les heures d'ouverture dans le commerce, nous demandons que :

- le projet de loi en cours d'instance législative soit amendé afin de maintenir les heures d'ouverture existantes et de limiter la possibilité de leur élargissement à la conclusion d'une négociation collective ou d'un accord interprofessionnel.

3. Niveau du salaire social minimum

Dans le cadre du projet de loi en cours d'instance législative, nous exigeons :

- l'abandon de toute tentative politique de changer la méthode de calcul de l'adéquation du salaire social minimum par rapport au seuil du risque de pauvreté ;
- une négociation sur l'adaptation du salaire social minimum existant afin qu'il dépasse enfin le seuil de risque de pauvreté ;

4. Réforme des pensions

Dans le cadre de la réforme projetée de notre système de pension, nous revendiquons :

- une négociation à trois sur l'ensemble des pistes contenues dans notre note syndicale commune intitulée « Renforcer la pension légale pour tous : Analyses et revendications syndicales quant à la pérennisation du régime général d'assurance pension.

Nous tenons finalement à souligner que le redressement de la situation financière critique de l'assurance maladie-maternité nécessitera également des négociations directes entre le Gouvernement et les partenaires sociaux.

Suite à la participation de plus de 25.000 personnes à notre manifestation commune du 28 juin 2025 et compte tenu des 125.000 membres représentés par l'Union des syndicats OGBL-LCGB, nous demandons que notre engagement et notre travail quotidien au service des salariés et pensionnés de ce pays soient pris au sérieux et reçoivent le respect qu'il mérite.

En vous remerciant d'avance des suites que vous réservez à la présente, veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments très respectueux.



Patrick DURY
Président



Nora BACK
Présidente

Copie à : Monsieur Xavier BETTEL, Vice-Premier Ministre